

DECRET N° 2017/097 DU 15 MARS 2017
 portant nomination des membres de la Commission Nationale pour
 la Promotion du Bilinguisme et du Multiculturalisme.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
 Vu le décret n° 2017/013 du 23 janvier 2017 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale pour la Promotion du Bilinguisme et du Multiculturalisme,

DECRETE :

Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés membres de la Commission Nationale pour la Promotion du Bilinguisme et du Multiculturalisme pour un mandat de cinq (05) ans éventuellement renouvelable, les personnalités ci-après :

Mesdames :

- AMA TUTU MUNA ;
- ANGOING, née NDANGA Françoise ;
- DJANABOU BAKARY ;
- MBAPPE, née TICKY NGONDE NJOH Agnès.

Messieurs :

- l'Abbé Jean-Marie BODO ;
- ABOUEM A TCHOYI David ;
- AMADOU MOHAMADOU BABA ;
- EFFOUA MBOZO'O Samuel ;
- HALLE Nicodemus NDESSI ;
- ITOE MUTANGA Benjamin ;
- MBAFOR Jean Marc AFESI ;
- NGAMBO FONDJO Pierre Vincent ;
- NGWANE George ESAMBE.

Article 2 .- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 15 MARS 2017
 LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

 PAUL BIYA

